

Le Premier Ministre

Paris, le **07 OCT. 2014**

Monsieur le Président,

Vous avez, avec certains membres de votre groupe, souhaité m'interpeller sur la politique que mène mon gouvernement. Je tiens par cette lettre à vous répondre point par point et poser ainsi les bases d'un dialogue que je souhaite constructif.

Permettez-moi au préalable de rappeler la situation dans laquelle la France se trouvait en 2012 : croissance quasi-nulle depuis 2007 ; une augmentation de la dette de 600 milliards en cinq ans ; un déficit de 5,1% ; 1,3 million de demandeurs d'emploi supplémentaires en 6 ans.

Face à ce constat, le Président de la République a fixé un cap : rendre notre pays plus fort, relancer la croissance et l'emploi, permettre à nos entreprises d'être plus compétitives, donner à notre jeunesse toutes les chances pour réussir. Ces objectifs devraient nous réunir.

Si nous voulons des résultats pérennes dans l'intérêt de la France et des Français, il faut de la stabilité, de la cohérence et un travail en profondeur, dans la durée. C'est le sens de l'action du gouvernement. D'une part, nous avons fait un choix clair en faveur de l'assainissement des finances publiques, par une maîtrise de la dépense et la réalisation d'un plan d'économies important sur trois ans. D'autre part, la priorité donnée au soutien à la compétitivité, à l'emploi et à la croissance s'est concrétisée avec la montée en puissance du CICE et du Pacte de responsabilité et de solidarité (40 milliards d'euros pour la période 2014-2017 en faveur des entreprises) et avec la

.../...

*Monsieur Philippe VIGIER
Président du groupe Union des démocrates et indépendants
Député d'Eure-et-Loir
Maire de Cloyes-sur-le-Loir
Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 Paris 07 SP*

baisse de la pression fiscale sur les ménages à revenus modestes et les classes moyennes.

Mon gouvernement a ainsi présenté une trajectoire de réduction du déficit adaptée à notre environnement économique, marqué par une inflation historiquement basse et une croissance qui reste atone. La réduction des déficits sera progressive sur la période 2015/2017 : -4,4 % en 2014, puis -4,3 % en 2015, après un déficit de -4,1 % en 2013. Notre objectif est de revenir sous la barre des -3 % en 2017.

L'effort de maîtrise de la dépense sera intégralement respecté, avec un plan de 50 milliards d'euros d'économies entre 2015 et 2017, dont 21 milliards en 2015. La dépense publique progressera à un rythme équivalent à celui prévu au printemps : de 1,4% en valeur en 2014, puis 1,1% en 2015, contre, je le rappelle, plus de 3% par an en moyenne entre 2002 et 2012. Ceci permet de réduire le poids de la dépense publique dans la richesse nationale.

Dans ce cadre, nous demandons un effort important aux collectivités territoriales, il ne faut pas le nier, mais je tiens à ce qu'il soit appréhendé de manière objective. La baisse des concours versés par l'Etat doit être observée en rapport avec l'évolution des recettes globales des collectivités territoriales. En 2015, les dépenses des collectivités vont continuer à augmenter, certes moins vite que par le passé, alors que les dépenses de l'Etat vont diminuer en valeur : il est donc faux de dire que l'Etat prend une part moins importante aux économies que les collectivités.

C'est la première fois qu'un plan aussi ambitieux d'économies sera réalisé. Ce sont ces choix stratégiques qui sont mis en œuvre à travers le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale.

Vous critiquez par ailleurs la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu. Pourtant, la grande majorité des bénéficiaires de cette mesure appartient bien aux classes moyennes (cinquième, sixième et septième décile de revenu). La réforme sera, par ailleurs, totalement neutre pour les autres ménages. En outre, l'ensemble des contribuables bénéficieront de l'indexation du barème de l'impôt sur l'évolution des prix ; et cela à rebours de la décision prise en 2011, avec votre soutien, de le geler pour deux ans.

Vous dénoncez également cette mesure au nom d'un objectif d'« universalité de l'impôt ». Nous avons, sur ce point, un réel désaccord. Contrairement à ce que vous laissez entendre, tous les Français contribuent aux charges communes, y compris ceux qui ne sont pas redevables de l'impôt sur le revenu. Je pense notamment, mais pas seulement, aux prélèvements sociaux pesant sur leurs revenus. Je ne considère pas souhaitable que les Français aux revenus les plus modestes payent l'impôt sur le revenu, en sus des autres prélèvements déjà à leur charge. Je vous rappelle que cela

n'a, d'ailleurs, jamais été le cas dans notre pays. Je regrette que nous ne puissions nous retrouver autour de cette mesure de soutien au pouvoir d'achat des ménages.

Vous le soulignez justement dans votre courrier : notre pays ne pourra se redresser dans la durée que par des réformes structurelles ambitieuses. L'Etat est évidemment appelé à se moderniser. C'est le sens du travail mené par le secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et à la simplification. Les premiers résultats sont là, et les chantiers d'amélioration de la gestion publique dégageront plusieurs milliards d'euros d'économies d'ici 2017.

Les réformes structurelles toucheront aussi nos territoires. La réforme territoriale que nous avons engagée poursuit trois objectifs principaux : simplifier et clarifier le rôle des collectivités locales ; faire des territoires les moteurs du redressement économique du pays ; renforcer les solidarités territoriales et humaines. C'est le sens du projet de loi de délimitation des régions, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, et du projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Quant aux Assises des ruralités qui se dérouleront dans les semaines à venir, elles seront un acte fondateur de cette nouvelle politique en faveur des territoires ruraux. Les parlementaires seront évidemment étroitement associés et y apporteront leur contribution.

Et, car je connais les difficultés rencontrées par certains territoires, ceux qui sont parfois gagnés par un sentiment d'abandon, le Gouvernement a décidé de faire un effort sans précédent en matière de péréquation.

Notre ambition pour les projets d'avenir se concrétise aussi dans la politique en faveur de l'environnement menée par mon gouvernement. Faut-il rappeler que l'espoir suscité par le Grenelle de l'environnement a été à la mesure du renoncement final. Le changement de pied du gouvernement auquel votre formation participait s'est matérialisé avec les propos du Président Nicolas Sarkozy en 2010 : « l'environnement ça suffit ».

Depuis 2012, un nouveau souffle a été donné. Le débat national sur la transition énergétique de 2013 a permis de préparer au mieux le texte présenté aujourd'hui au Parlement. Celui-ci est à la fois ambitieux et réaliste. Dans le domaine électrique, l'application de la loi conduira à diversifier le bouquet de la production nationale et donc à sécuriser notre approvisionnement, tout en développant à un rythme soutenable les filières industrielles très prometteuses dans les énergies renouvelables. Elle n'oublie aucune énergie et n'élude pas la question du nucléaire, grande absente du Grenelle de l'environnement. Le Parlement et les pouvoirs publics seront au centre de la programmation pluriannuelle de l'énergie ce qui n'est pas le cas

aujourd'hui. Et pour la première fois, ce projet de loi traduit l'enjeu majeur de la « décarbonation » de l'économie par la rénovation thermique encouragée et simplifiée ; par le développement de la méthanisation et des réseaux de chaleur ; par le développement des infrastructures de la voiture électrique.

La loi apportera un nouvel élan au développement des transports propres et comportera les mesures concrètes permettant de s'attaquer à la pollution de l'air due aux déplacements motorisés.

Enfin, concernant la fiscalité orientée vers la transition énergétique, il est paradoxal de la juger à la fois trop haute pour être acceptable et trop basse pour être à la hauteur de l'ambition nécessaire. Soyons clairs : en matière fiscale, le Grenelle de l'environnement a conduit à l'instruction de deux dispositifs. L'un - l'Ecotaxe - visant au transfert modal du transport de marchandises de la route vers le chemin de fer et le fluvial et l'autre - la Taxe Carbone - visant à substituer des modes de production d'énergie moins consommateurs de carbone. Le gouvernement précédent n'est parvenu à mener à bien ni l'un ni l'autre. C'est cette majorité, depuis 2012, qui a permis de mettre en œuvre la Contribution Climat Energie. L'objectif poursuivi par mon gouvernement est simple : une fiscalité environnementale à la fois efficace et acceptable, en taxant plus la pollution et moins la production. Ceci nécessite en effet du courage politique.

Ce courage, nous l'avons eu également en réformant de manière juste et équilibrée le système des retraites. En matière de redressement des comptes des régimes de retraite, la réforme met à contribution les actifs, les entreprises et les retraités. Les retraités modestes ont été épargnés par les mesures prises, et ils recevront en 2015 une prime exceptionnelle pour améliorer leur pouvoir d'achat. Par ailleurs, en prévoyant l'augmentation progressive de la durée de cotisation jusqu'en 2035, jusqu'à la stabilisation du ratio démographique de notre pays, la réforme des retraites produit des effets durables sur l'équilibre du système de retraites. Le comité de suivi des retraites a confirmé la validité du dispositif dans son premier avis annuel rendu en juillet dernier.

S'agissant du projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, je rappelle qu'il permet de renforcer à la fois la prévention de la perte d'autonomie et les aides humaines et techniques nécessaires pour le maintien à domicile des personnes âgées. Cette réforme, maintes fois différée par les précédentes majorités, sera un progrès majeur qui permettra à notre pays de faire face au vieillissement et à ses conséquences sur nos concitoyens âgés et leurs familles.

La famille fait l'objet d'une attention particulière de mon gouvernement. Il est vrai que nous proposons des économies sur certaines prestations de la branche famille, pour redresser les comptes de cette branche laissée en lourd déficit par la précédente

majorité. Notre souci, c'est d'assurer la pérennité de la politique familiale qui fait la fierté et le dynamisme démographique de notre pays. Ces économies représentent un effort, mais il est mesuré : 700 millions d'euros d'économies par rapport à l'ensemble des dépenses de la politique familiale française qui représentent presque 80 milliards d'euros. Ces économies n'entraînent pas de baisse immédiate de prestations pour les ménages qui les perçoivent déjà.

Je tiens enfin à rappeler l'ensemble des mesures prises en faveur des familles : revalorisation de 25% en 2012 de l'allocation de rentrée scolaire, ce qui a bénéficié à près de 3 millions de familles ; relèvement du plafond de ressources pour bénéficier d'une complémentaire santé gratuite (CMU-C) ou d'une aide à la complémentaire ; augmentation de 50% sur 5 ans du complément familial pour les familles modestes de 3 enfants ou plus et de 25% sur 5 ans de l'allocation de soutien familial versée aux parents isolés. Vous le voyez, l'effort national pour les familles demeure une priorité.

Il faut aussi préparer notre jeunesse, lui donner tous les moyens pour affronter la dureté du marché du travail. C'est pourquoi le gouvernement a pris à bras le corps la question de l'apprentissage avec une philosophie : faire de l'apprentissage une voie d'excellence pour l'insertion professionnelle des jeunes. Un plan de relance global a été élaboré avec des financements simplifiés ou consolidés, avec les travaux de simplification du cadre d'emploi de l'apprenti pour faciliter les embauches en contrat d'apprentissage, avec une mobilisation exceptionnelle de la fonction publique qui doit prendre sa part dans le développement de l'apprentissage. Former 500 000 apprentis chaque année est notre objectif. Je vous propose de vous associer à cet effort sans précédent.

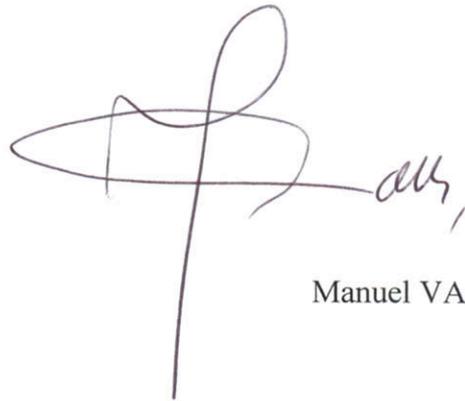
Enfin, et c'est une question essentielle, vous évoquez la question de la démocratie sociale. Le Gouvernement a fait le choix du dialogue social. Ce n'est pas un discours, ce sont des actes et des résultats. Les actes, ce sont les trois conférences sociales qui ont permis depuis 2012 de co-construire une feuille de route sociale avec les partenaires sociaux qui fixent le calendrier, la méthode et les objectifs des réformes. Par ailleurs, les règles du jeu de la démocratie sociale ont été enfin clarifiées par la loi du 5 mars 2014, avec l'aboutissement de la réforme de la représentativité syndicale et avec les règles fixées en matière de représentativité patronale et de financement transparent des organisations. Les résultats, ce sont les quatre accords nationaux interprofessionnels conclus sur le contrat de génération, la sécurisation de l'emploi, la qualité de vie au travail et la formation professionnelle. Pour le gouvernement, le dialogue social n'est pas un alibi mais un accélérateur des réformes.

Vous l'aurez compris, je ne peux, sur aucun point, partager les termes de votre courrier. Nous avons collectivement un devoir de responsabilité. Celui de dire la vérité aux Français. Mon gouvernement et la majorité mènent avec détermination des

réformes ambitieuses et structurelles. Je connais nos divergences mais celles-ci doivent nous nourrir plus que nous opposer dans des caricatures.

Enfin, vous le savez, j'attache une grande importance au dialogue entre le Gouvernement et le Parlement. Sachez que je serai toujours disponible pour échanger avec vous et votre groupe sur notre projet et nos actions pour la France et les Français.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a horizontal line and a small flourish.

Manuel VALLS